

ARRETE Préfectoral du
Annexe 2
Carte des mesures applicables sur les zones d'alerte

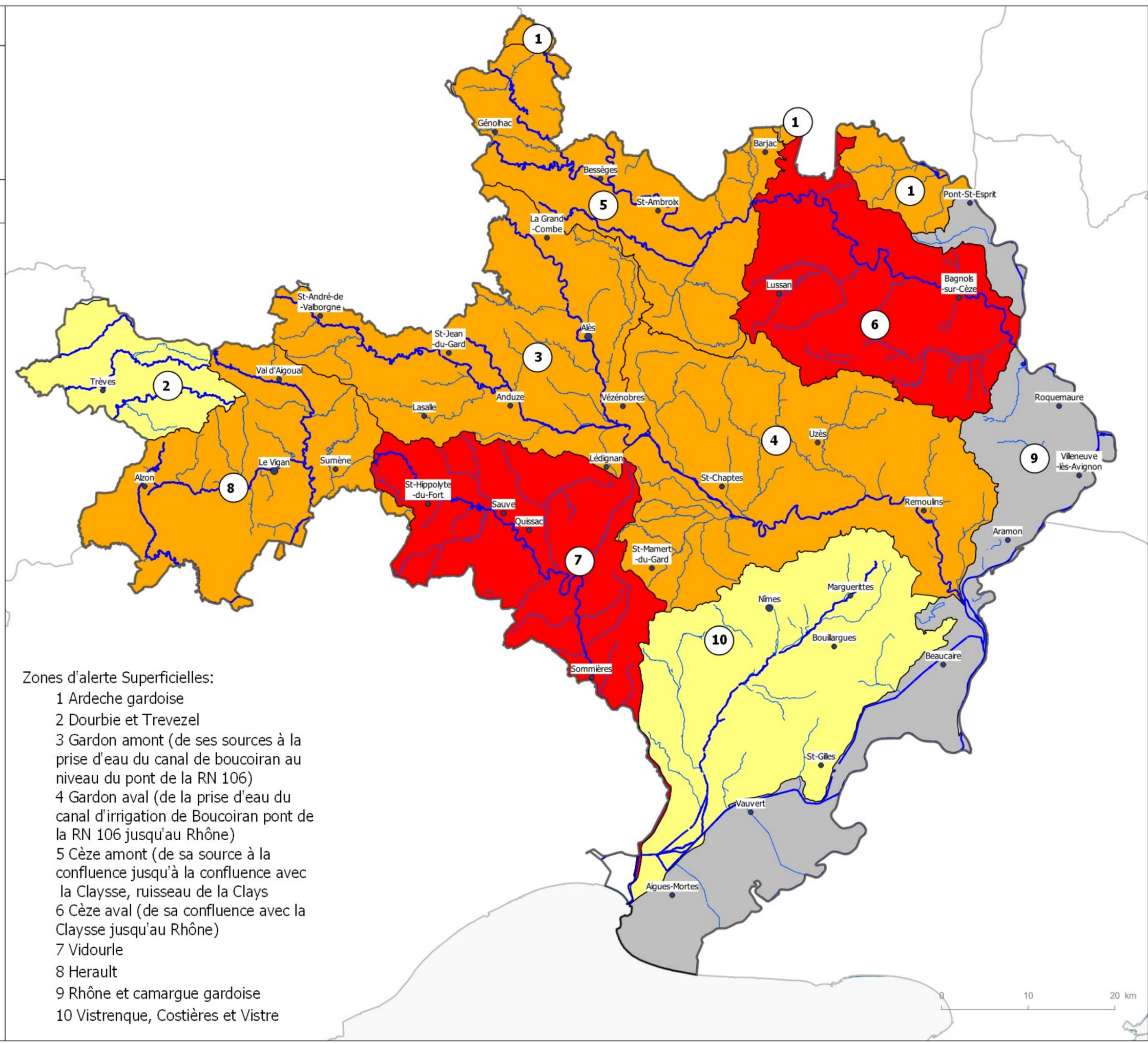
SER

ZONES D'ALERTE :
 Cours d'eau :
 — Principaux
 — Secondaires

Etats des mesures zones superficielles:
 □ Pas de mesure
 □ Vigilance
 □ Alerte
 □ Alerte renforcée
 □ Crise

- Zones d'alerte Superficielles:
- 1 Ardeche gardoise
 - 2 Dourbie et Trevezel
 - 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
 - 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
 - 5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
 - 6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
 - 7 Vidourle
 - 8 Herault
 - 9 Rhône et camargue gardoise
 - 10 Vistrenque, Costières et Vistre

Source et date des données :
 - DDTM30/SER



0 10 20 km